

UNE ACTUALISATION ET UN ENRICHISSEMENT DU DIAGNOSTIC

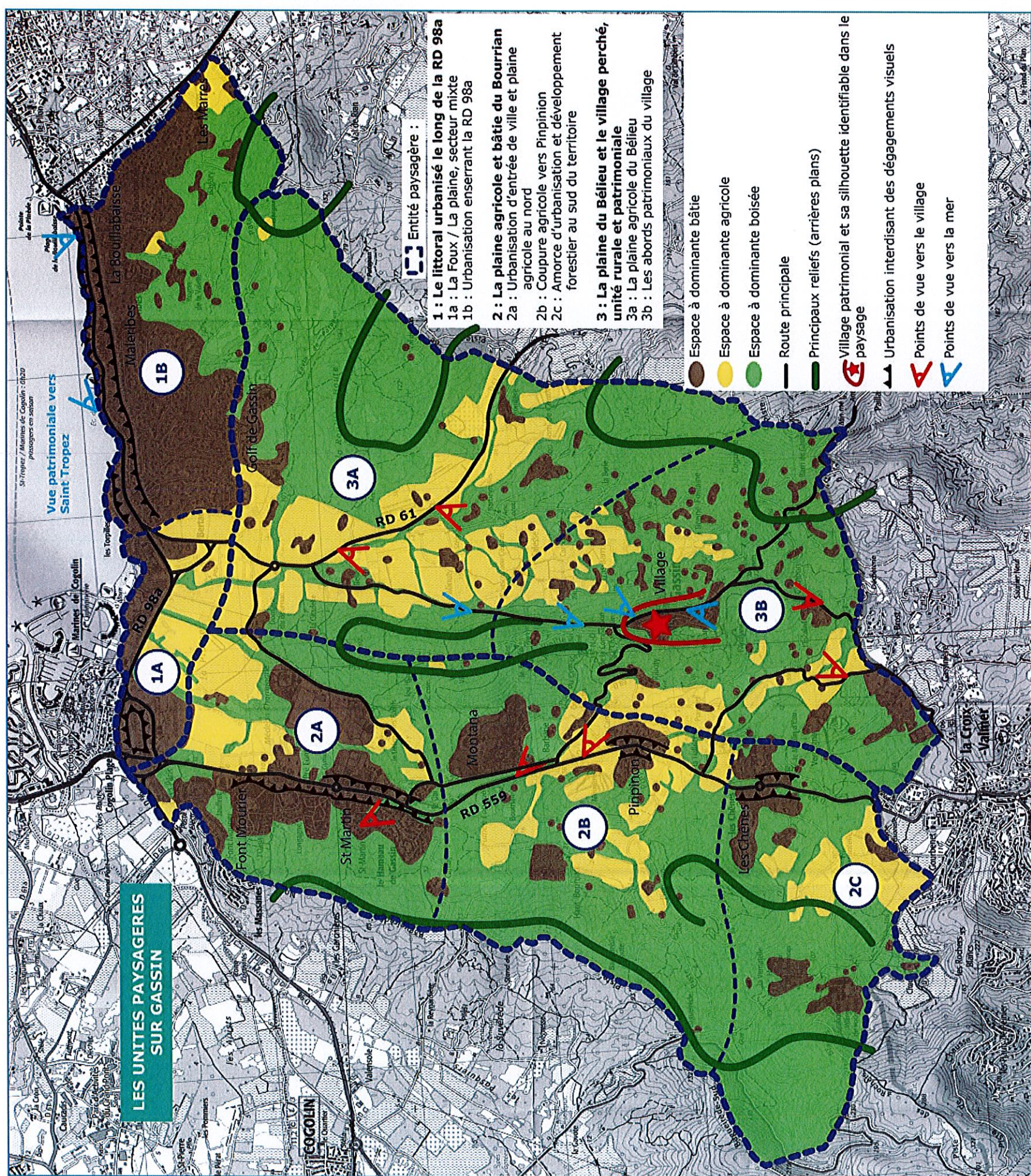
Le diagnostic relatif au Plan Local d'Urbanisme a été profondément remanié par rapport au document originel, notamment sur la thématique des déplacements, des réseaux ou encore des paysages. L'analyse écologique a été particulièrement renforcée concernant la qualité des milieux et la présence de corridors écologiques.

En outre, les données INSEE (démographie, logements, économie), les données de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Schéma de Cohérence Territoriale, etc.), les données sur les risques ou encore l'analyse des permis de construire et la consommation foncière établie ces dix dernières années ont été mises à jour.

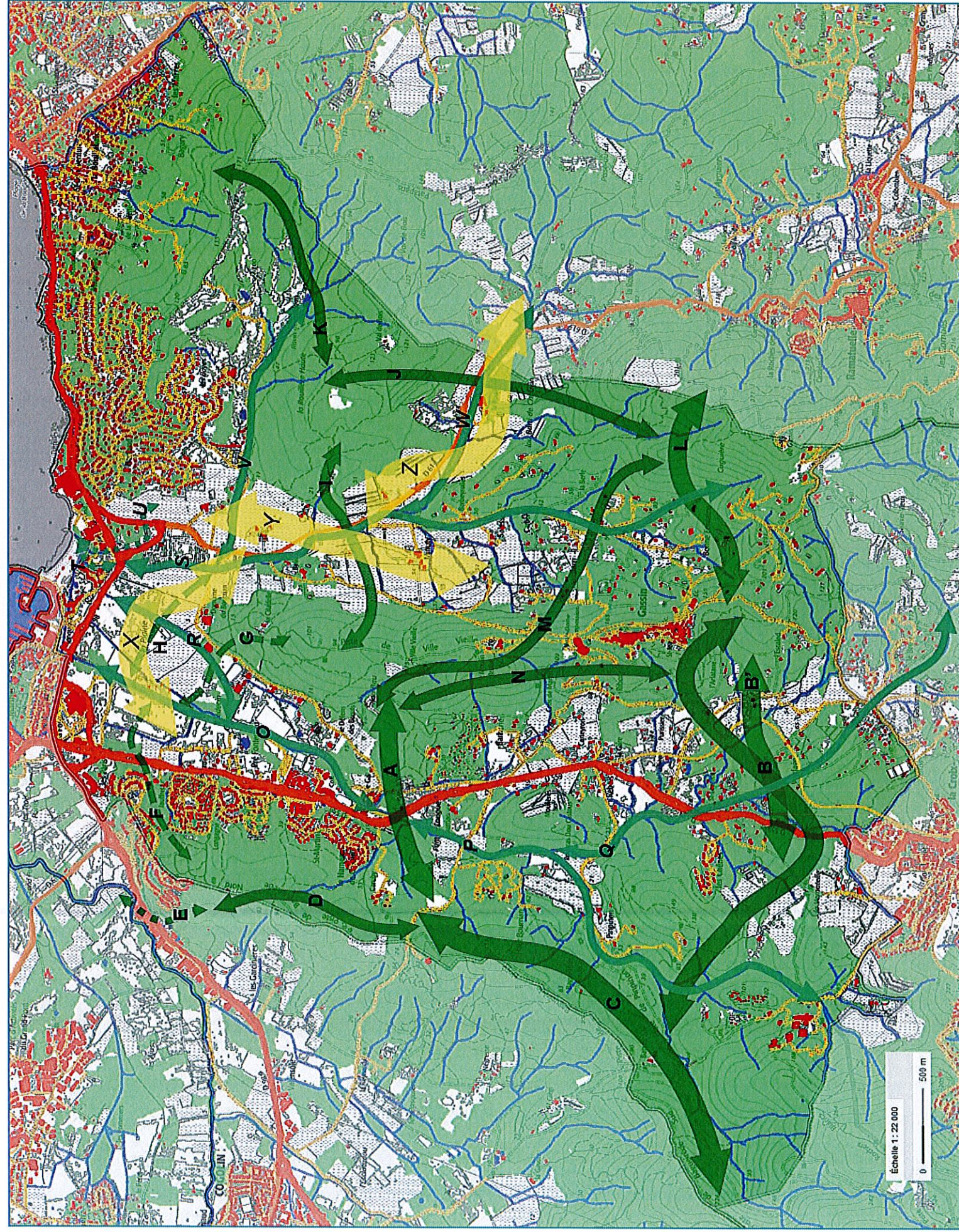
Le document est disponible en mairie ou peut être envoyé au format pdf aux personnes en faisant la demande.

UNE IDENTITE FORTE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

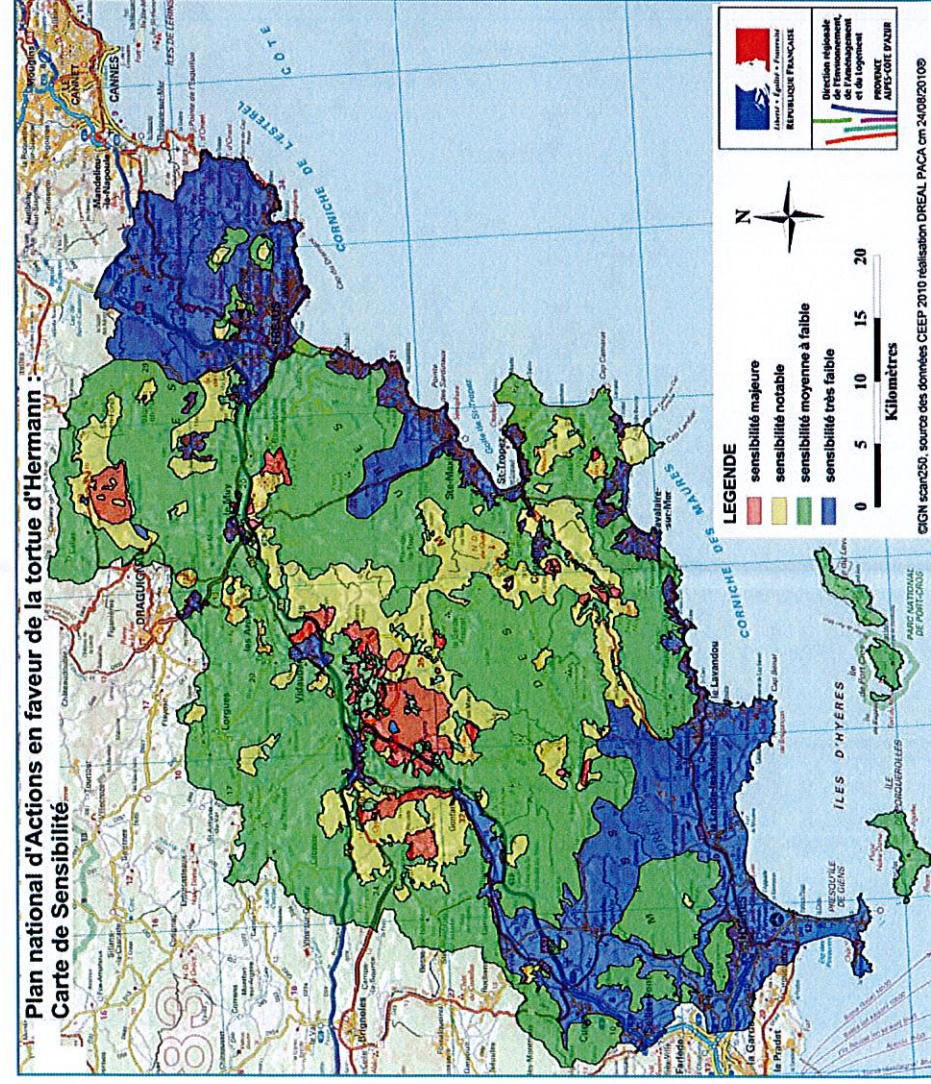
Le diagnostic a mis en évidence les principaux atouts du territoire : De vastes étendues agricoles (une rareté sur le golfe de Saint Tropez), le village perché, les très nombreux équipements collectifs qui répondent aux besoins locaux et intercommunaux, la diversité du tissu économique, une nature encore préservée, etc.



DES ENJEUX ECOLOGIQUES



Les corridors écologiques sur le territoire

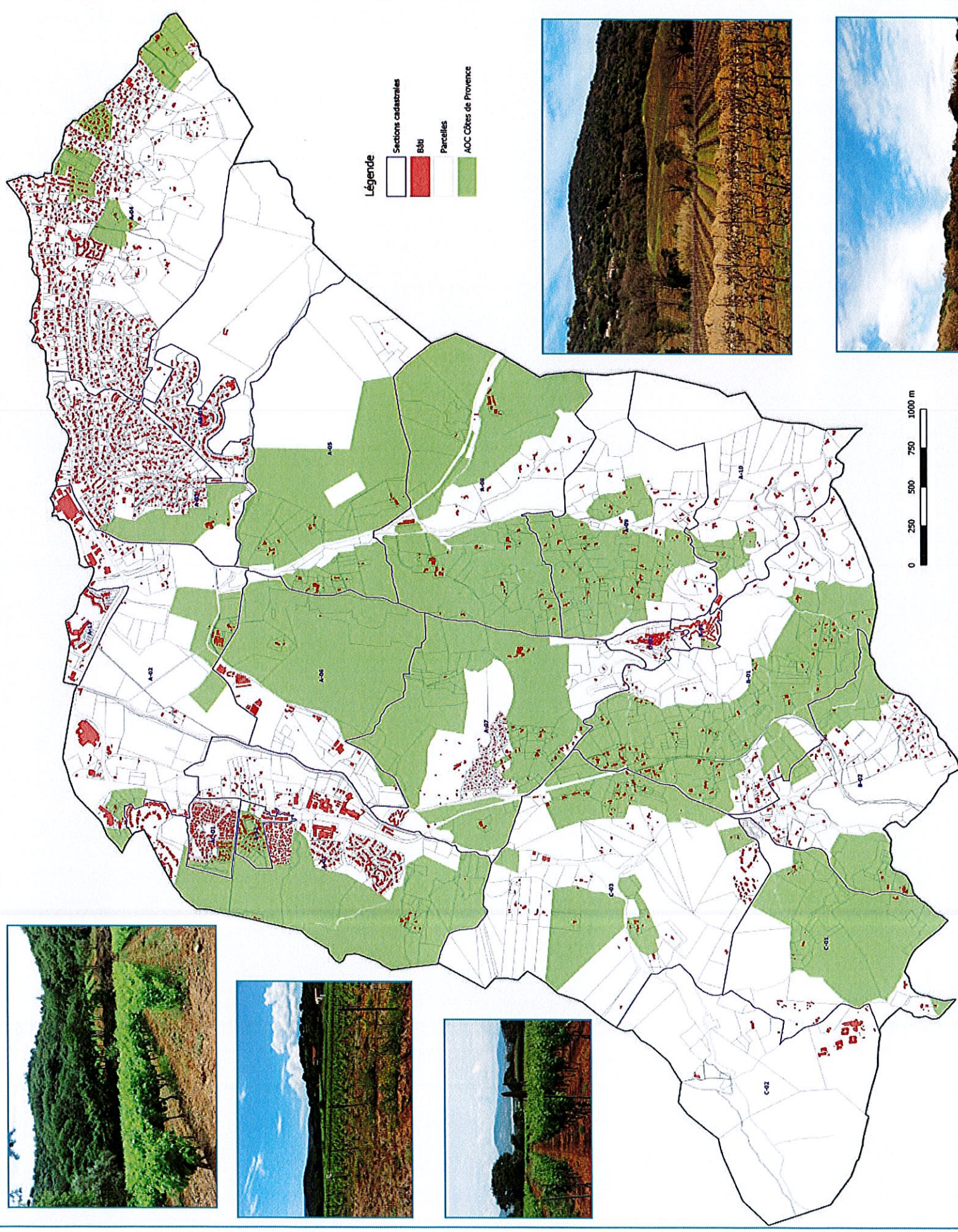
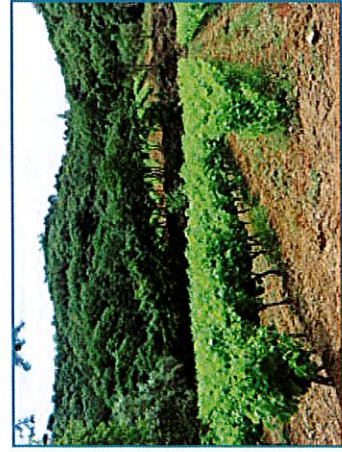


Un enjeu fort : la tortue d'Hermann

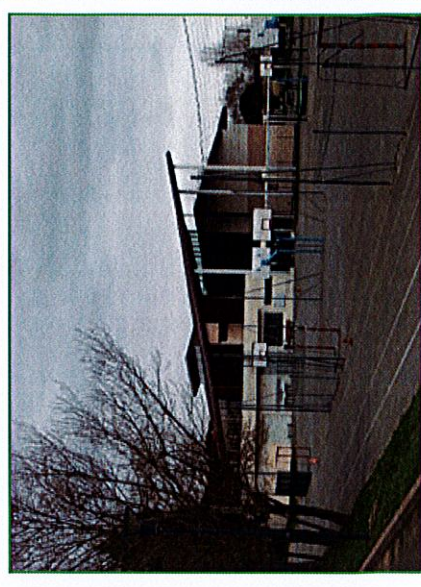


La diversité des milieux

UNE DIVERSITE ECONOMIQUE ET DE NOMBREUX EQUIPEMENTS



L'aire en AOC sur la commune



L'hôpital et le collège



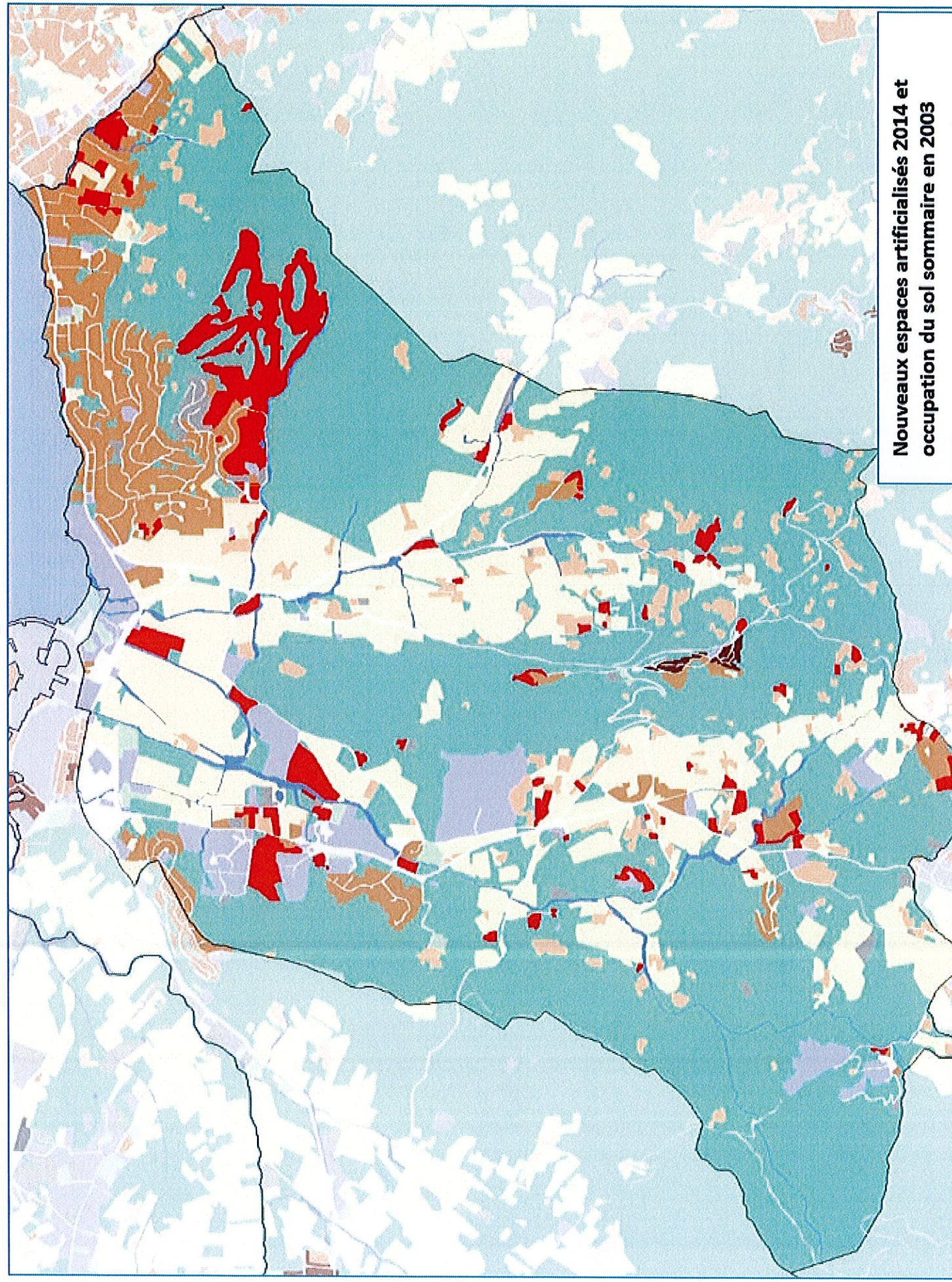
Le plan de balisage pour accompagner le tourisme

MAIS DES ENJEUX D'IMPORTANCE A RELEVÉ

Le diagnostic de territoire est venu conforter les enjeux mis en évidence par les élus lorsqu'ils ont tiré le bilan du PLU en vigueur.

Les actions passées doivent être poursuivies, voire renforcées pour certaines, car il s'agit d'améliorer les circulations sur le territoire (notamment en été mais aussi au quotidien pour les piétons), de requalifier certaines entrées de ville, de permettre la création de logements diversifiés (notamment pour les résidents à l'année), d'accompagner autant que possible les acteurs économiques du territoire, de promouvoir une urbanisation en continuité de l'existant, de mettre fin à la rétention de terres agricoles, etc.

Les enjeux sont multiples et le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) permettra d'afficher les objectifs communaux pour les 10-12 prochaines années.



La consommation foncière entre 2003 et 2014 (source : AUDAT)



Des quartiers à préserver (éviter une sur-densification)

